



☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02

MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

7, Rue Pasteur - 60550 - VERNEUIL-EN-HALATTE

Département de l'OISE - Arrondissement de SENLIS



Croix de Guerre 39-45
Remise le 11 Novembre 1948
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2009

-oOo-oOo-oOo-

L'an deux mille neuf, le seize mars, à 19 heures 00 minute, le *Conseil Municipal* de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) légalement convoqué en date du 10 mars 2009, s'est réuni en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de **Monsieur Christian MASSAUX, Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE.**

Etaient présents : *Mr. MASSAUX, Maire – Mr LAHAYE – Mme PAPI – Mr MONDOLONI
Mme LAULAGNET – Mr GOSSELIN – Mr VAN GEERSDAELE – Mme AYACHE
Mme COCU – Mr BUFFET – Mme MENEGON – Mr BOULANGER
Mme PARENT – Mr MARCEL – Mr SAROUILLE – Mme THERESINE
Mr KELLNER – Mme ZAREMBA – Mme CAUCHY – Mme CARELLA
Mr LORTHIOIS – Mme MORIAU*

Etaient excusés : *Mme LENAIN (pouvoir à Mme LAULAGNET)
Mr MONNOYEUR (pouvoir à Mr MONDOLONI)
Mme BRILLON (pouvoir à Mr MASSAUX, Maire)
Mr PINEAU (pouvoir à Mr LORTHIOIS)*

-oOo-oOo-oOo-

Le Secrétaire de Séance désigné est Madame Emmanuelle ZAREMBA.

-oOo-oOo-oOo-

Le procès-verbal du 30 Janvier 2009 n'appelant pas de remarques particulières, est adopté à l'unanimité.

-oOo-oOo-oOo-

1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Monsieur Jean-Claude FLAMENT, conseiller municipal élu lors du scrutin du 09 mars 2008 sur la liste « Agir ensemble pour Verneuil », a fait part de sa démission du Conseil Municipal, par courrier en date du 20 janvier 2009, reçue le 22 janvier 2009.

Par lettre du 29 janvier 2009, Monsieur le Sous-Préfet de Senlis a été avisé de cette démission.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Ce candidat est Madame Yvette SEBAN-BONNAVENTURE.

Il est à noter que celle-ci en a été informée par courrier en date du 29 janvier 2009 et a été invitée à participer à la présente séance.

En conséquence, en qualité de Maire de la Commune de Verneuil-en-Halatte, je déclare installée dans sa fonction de Conseillère Municipale : Madame Yvette SEBAN-BONNAVENTURE, Candidate sur la liste « Agir ensemble pour Verneuil ».

Madame Yvette SEBAN-BONNAVENTURE entrera dans les commissions où siégeait Monsieur Jean-Claude FLAMENT, soit la commission « Sécurité Publique », la commission « Signalisation – Sécurité Routière », la commission « Solidarité & Personnes Agées », la commission « Urbanisme ».

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

2 – AFFAIRES FINANCIÈRES

2A Débat d'Orientation Budgétaire

Préalablement à la présentation du DOB par Monsieur LAHAYE, Adjoint aux Finances, Monsieur LORTHIOIS, au nom de l'opposition, lit une déclaration reproduite ci-dessous in extenso:

DECLARATION DES ELUS D'OPPOSITION

« Monsieur Le Maire,

Les prévisions budgétaires présentées lors de la réunion publique du 09 mars étaient le fruit de discussions internes à votre majorité.

En effet, comment nous associer à un travail sans y avoir été invité.

A trois semaines de l'adoption du budget :

- *Aucune réunion de la Commission des Finances !*

Nous nous sommes présentés à ce rendez-vous sans aucun élément.

Nous sommes bien loin du discours volontariste que vous prononciez lors de votre investiture. Vous annoncez que la campagne était terminée et qu'il convenait de se mettre au travail ensemble !

Il est vrai que nous aurions pu nous appuyer sur le bulletin municipal annuel où les éléments budgétaires y sont clairement décrits (seul moment de l'année où l'opposition peut s'exprimer démocratiquement) mais malheureusement il tarde à venir...

Enfin, ce qui nous choque plus profondément, c'est la situation délicate pour ne pas dire préoccupante de nos finances.

Pourquoi ne pas avoir informé en temps utiles la commission des finances... Je veux bien dire toute la commission des finances (majorité + opposition).

Vous allez certainement me dire qu'une réunion est prévue le 19 mars soit 12 jours avant l'adoption du budget... Quelle belle image de la démocratie, un budget présenté à la population sans même informer la commission.

Par contre, nous nous félicitons de la tenue de cette réunion publique (qui soit dit en passant était un élément de notre programme électoral). Nous considérons qu'il s'agit là d'un moment important pour informer les vernoliens et accessoirement... les élus d'opposition. »

Monsieur LAHAYE tient à préciser que le DOB est un débat qui ne donne pas lieu à un vote .

La commission « finances » réunie le 19 mars 2009 proposera l'examen des BP à soumettre en séance le 26 mars prochain .

I-/ M 49 – BUDGET EAU POTABLE

En section fonctionnement

En 2008, **le résultat d'exploitation** du budget « eau potable » s'établit en excédent à **43 434,71€** (recettes 172 155,83 € - dépenses 128 721,12 €) .

En 2008, le mode de perception de la redevance pollution par l'Agence de l'Eau a changé : les sommes perçues à travers la facture d'eau sont directement versées à l'agence . L'agence notifie au service d'eau potable de la collectivité le montant du moins-perçu constaté . Ce montant est alors réclamé lors de l'exercice suivant . C'est la raison pour laquelle en 2008 aucune somme n'a été sollicitée par l'Agence à la collectivité, cela expliquant l'excédent constaté sur l'exercice .

Les recettes de fonctionnement continuent de baisser : - 4,9% entre 2006 et 2007, - 11% entre 2008 et 2007 . Principale raison en 2008, la vente de l'eau, dont le produit est en baisse de 12%, ne prend plus en compte, comme indiqué plus haut, le produit de la contre-valeur pollution directement perçue par l'Agence de l'Eau .

L'excédent cumulé de fonctionnement s'établit au 31/12/2008 à **68 556,74€** (excédent antérieur : 25 122,03€ + excédent 2008 : 43 434,71€).

En section investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établit en **excédent à 56 129,06€** (recettes 63 698,94€ - dépenses 7 569,88€) .

L'excédent d'investissement cumulé s'établit au 31/12/2008 à **264 674,63€** (excédent antérieur : 208 545,57€ + excédent 2008 : 56 129,06€).

Le résultat de clôture affiche un **excédent cumulé de 333 231,37 €** (fonctionnement 68 556,74€ + investissement 264 674,63€)

En 2009, en section investissement seront notamment mis au budget:

- Les travaux de raccordement du chemin de la Garenne : 170 000€
- Le projet de maillage avec le réseau de la Communauté d'Agglomération de Creil : 50 000€ (estimation) .

L'étude sur la ressource en eau potable, suivie d'éventuels travaux de forage, non réalisée en 2008, sera également réinscrite au BP 2009 .

Le Budget devrait s'équilibrer :

- En section de fonctionnement à 245 000€
- En section d'investissement à 360 000€

Compte tenu des excédents dégagés sur les exercices antérieurs, il n'est pas prévu d'augmenter le prix de l'eau en 2009 .

A la demande d'explication de Mme CAUCHY sur le raccordement du chemin de la Garenne, Monsieur le Maire expose qu'il y a nécessité pour des raisons de sécurité de mailler le réseau entre le centre-bourg et Mont-la-Ville . Le choix du chemin de la Garenne est également un choix économique.

Concernant la pose de piézomètres, Monsieur le Maire indique qu'ils ne sont pas nécessaires au pied des forages existants mais qu'ils seront installés lors des travaux du 3^{ème} forage .

Monsieur le Maire ayant accusé les élus de l'opposition de jouer sur la peur des vernoliens autour de la qualité de l'eau, Mme CAUCHY considère que « cette phrase n'est pas constructive » .

II-/ M 49 – BUDGET ASSAINISSEMENT

En section fonctionnement,

Le résultat d'exploitation du budget « assainissement » s'établit en déficit à **4 593,25€** (recettes 146 490,63€ - dépenses 151 083,88€).

L'excédent cumulé s'établit au 31/12/2008 à **373 772,44€** (excédent antérieur : 378 365,69€ - déficit 2008 : 4 593,25€) .

La baisse du produit de la taxe de raccordement constatée en 2007 (-38,3%), a été stoppée, le produit passant de 36 330€ à 52 016€ en 2008 . De nombreuses régularisations de situations ont permis de recouvrer des taxes de raccordement d'exercices antérieurs .

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées de dotations aux amortissements : 149 734€ sur un montant de dépenses total de 151 084€.

En section investissement,

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établit en **excédent à 272 497,14€** (recettes 298 026,05€ - dépenses 25 528,91€) .

L'importance des recettes d'exploitation en 2008 provient pour un montant de 148 292€ d'un reversement par la Lyonnaise des Eaux de TVA sur des investissements réalisés de 2000 à 2007.

L'excédent d'investissement cumulé s'établit au 31/12/2008 à **192 024,56€** (Déficit antérieur : - 80 472,58 € + excédent 2008 : 272 497,14€).

Le résultat de clôture, investissement et fonctionnement réunis, affiche un **excédent cumulé de 565 797,00€** (excédent fonctionnement 373 772,44€ + excédent investissement 192 024,56€).

En 2009, la section investissement devrait être créditée d'environ 645 000€, permettant la prise en charge de dépenses imprévues sur le réseau ainsi que la prise en charge :

- d'un diagnostic des rejets des eaux parasites, par une première tranche de vérification des branchements des particuliers (tests à la fumée).

Le Budget devrait s'équilibrer :

- En section de fonctionnement à 550 000€
- En section d'investissement à 645 000€

Compte tenu des excédents dégagés sur les exercices antérieurs, il n'est pas prévu en 2009 d'augmenter les prix de la taxe de raccordement (1 410€ TTC en 2008, +1,5% chaque année) et de la surtaxe assainissement (0,60€ le M3 en 2008) .

Monsieur le Maire précise que les tests à la fumée seront lancés sur tout le réseau de Verneuil, chaque vente de maison devant faire l'objet d'une homologation du réseau et de ses branchements . Lors des

premiers tests effectués, 3 à 4 branchements se révélaient non conformes . L'aménée des eaux pluviales vers le réseau d'assainissement perturbe le fonctionnement de la station d'épuration et provoque le soulèvement de tampons lors de fortes précipitations .

III-/ REGIE DE TRANSPORT

Le budget est alimenté en recette par un prélèvement opéré sur le budget communal.

En dépenses sont comptabilisées les dépenses de carburant, d'entretien, d'assurances et de charges du personnel .

Le pourcentage de réalisation des dépenses par rapport au BP 2008 est de 96% .

Après constat du montant des dépenses réalisées en 2008, une somme de **203.365€** a été prélevée sur le budget communal en subvention d'équilibre .

En section fonctionnement

Le résultat d'exploitation s'établit en **excédent à 2 753,07€** (recettes 212 104,20€- dépenses 209 351,13€) .

L'excédent cumulé s'établit au 31/12/2008 à **9 636,33€** (excédent antérieur : 6 883,26€ + excédent 2008 : 2 753,07€) .

En section investissement,

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établit en **déficit à 34 157,09€** (recettes 116 916,18€ - dépenses 151 073,27€) , du fait de l'acquisition du nouvel autocar (140 530€) .

Le déficit cumulé s'établit au 31/12/2008 à **965,76€** (excédent antérieur : 33 191,33€ - déficit 2008 : 34 157,09 €) .

Le résultat de clôture, investissement et fonctionnement réunis, affiche un **excédent de 8 670,57€** (Excédent fonctionnement 9 636,33€ - déficit investissement 965,76€).

En 2009

Le Budget devrait s'équilibrer :

- En section de fonctionnement à 160 000€
Pour les recettes, 150 000€ devraient être prélevés sur le budget communal

Le budget devrait être voté en déséquilibre

- En section d'investissement à 53 000€ pour les ressources
A 22 000€ pour les charges

L'excédent de recettes provient :

- De l'amortissement des immobilisations pour une valeur de 30 000€
- Du FCTVA, avec en 2009 le cumul des années 2007 (achat du véhicule 9 places) et 2008 (achat du nouvel autocar) .

En dépenses d'investissement, aucune nouvelle acquisition de matériel roulant n'est prévue en 2009 .

Mme CAUCHY demande si la création de la 2^{ème} cantine a induit une économie de transport scolaire .

Mme PAPI et Monsieur le Maire indiquent que les rotations d'autocar restent les mêmes puisqu'il faut amener une partie des classes élémentaires Jules Ferry vers la cantine Calmette . Simplement les autocars ne sont plus aussi surchargés .

A la demande de Mme CARELLA, si une desserte sera prévue aux Tourelles, il lui est répondu par la négative, sachant que le temps est trop juste pour assurer un ramassage vers le parc de Verneuil .

IV-/ M 14 – BUDGET COMMUNAL

1-/ Analyse rétrospective

L'analyse du Compte Administratif 2008, confirmé par le compte de gestion transmis par la perception, permet de dégager les éléments suivants :

Pour la section fonctionnement :

les dépenses de fonctionnement d'un montant de **4 749 282€** affichent une hausse de **6,32 %** par rapport aux dépenses enregistrées au CA 2007 (4 466 783€).

Cette augmentation est notamment provoquée par la régularisation de l'acompte et du solde 2007 et du versement de l'acompte 2008 au Syndicat ALATA (485 237€ en 2008 au lieu de 285 237€ en 2007)

Cette régularisation a amené une hausse de 61,4% du chapitre 67 (charges exceptionnelles), alors qu'entre 2007 et 2008 :

- Les charges de personnel (chap.012) ont augmenté de 5,6%
- Les charges à caractère général (chap.011) ont baissé de 1%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **4 177 120 €** et sont inférieures de **10%** aux recettes de 2007 (4 642 670 €).

Ce résultat s'explique essentiellement pour 2 raisons :

- La diminution de plus de 110 000€ de produits fiscaux de Foncier bâti suite à une importante exonération en 2008 des bases de l'entreprise Chanel .
- La non affectation au budget principal 2008 du résultat excédentaire de 208 409€ du budget de lotissement Saint Honoré (il sera affecté au CA 2009).

Avec l'augmentation de 1% des taux communaux d'imposition locale en 2007 le produit fiscal était d'1 935 669€ ; sans augmentation des taux en 2008, le produit fiscal a apporté en recettes de fonctionnement un montant d' 1 864 675 €.

Au vu des résultats, le compte administratif affiche en 2008 un solde débiteur de 572 161€ (recettes 4 177 120€ - dépenses 4 749 281€), sans report du résultat de fonctionnement excédentaire des exercices antérieurs de 813 044€ .

Avec **l'excédent de fonctionnement reporté**, la section fonctionnement affiche un excédent de clôture de **240 883€** (Excédent cumulé 813 044€ - déficit 2008 de 572 161€).

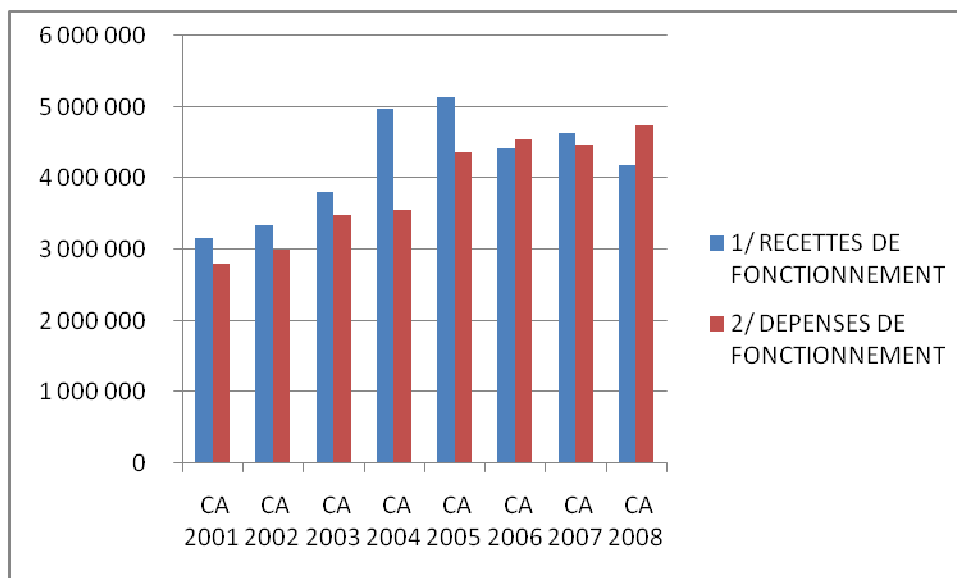


Tableau n°1

Pour la section investissement :

Sur l'ensemble des dépenses d'investissement (1 671 271€), 1 493 339€ ont été consacrées aux dépenses d'équipement, soit 89% des dépenses d'investissement.

La plus grande part des dépenses d'investissement ont porté en 2008 sur les acquisitions foncières : 629 972€ représentant 42,2% des dépenses d'équipement (propriétés Finart-Garnier au Parc de Verneuil et Ruskoné place Sarraill) .

Les dépenses d'investissement ont globalement augmenté de 13,3% par rapport à 2007.

Les recettes d'investissement (1 981 471€) ont progressé de 71,5% par rapport à 2007, du fait du recours à un emprunt d'1 M€ permettant notamment de financer les acquisitions foncières. .

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de **310 200€** (recettes 1 981 471€ - dépenses 1 671 271€) .

Le déficit de clôture étant au 31/12/2007 de - 541 710€, le résultat de clôture resterait donc au 31/12/2008 déficitaire de - **231 510€** (- 541 710€ + 310 200€).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de l'exercice serait ainsi déficitaire de 261 961€** (Fonctionnement -572 161€ investissement + 310 200€).

Le résultat de clôture, intégrant l'excédent et le déficit cumulé, est excédentaire de **9 373€** (Fonctionnement 240 883€ - investissement 231 510€).

L'analyse de l'évolution des masses budgétaires de 2002 à 2008, après l'embellie des années 2004 et 2005 (produits de la TP provenant des entreprises du Parc Alata) voit en 2006 et 2007 le niveau des recettes et des dépenses de fonctionnement se stabiliser et s'équilibrer .

En 2008 est observé pour la première fois un croisement des 2 courbes .

La baisse substantielle des produits fiscaux constatée en 2008, liée à un événement conjoncturel et donc a priori non reproductible, ne devrait avoir qu'un impact mesuré sur l'équilibre général des masses budgétaires :

- En effet, les dépenses sont majorées de 270 000€ suite à la régularisation d'un reversement ALATA et de l'amortissement d'un autocar, événements non reproductibles sur les exercices à venir ;
- Les recettes sont minorées de 110 000€ de revenu foncier de l'entreprise CHANEL .

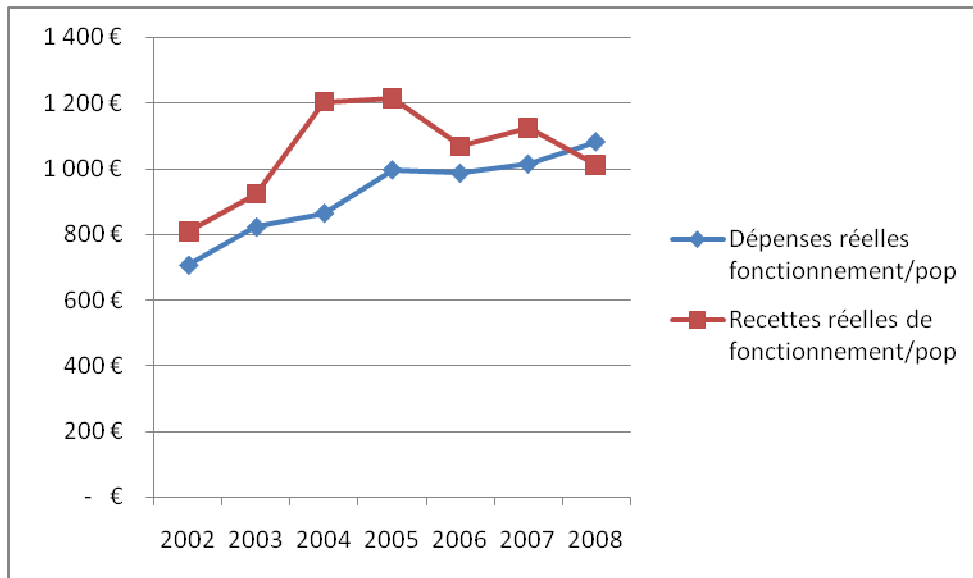


Tableau n°2

*Les dépenses et recettes « réelles » de fonctionnement par Habitant excluent des comptes les opérations d'ordre, telles les dotations aux amortissements.

- Conséquence du résultat négatif de 2008, **la capacité d'autofinancement nette (CAF)** mesurant la capacité de la commune à financer ses investissements sans recourir à l'emprunt a baissé de moitié pour s'établir à **1 053 276€**, s'approchant des niveaux atteints avant 2004 . Afin de préserver sa capacité d'autofinancement, il a été nécessaire en 2008 de recourir à un emprunt d'1 M€ pour permettre à la collectivité de financer son programme d'acquisitions .
- **L'encours de dette** se monte au 31/12/2008 à 5 187 978€, soit **1 258€** par Habitant (pour une population INSEE 1999 fixée à 4125 Habitants). La capacité de remboursement de la dette (le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée au terme de l'exercice) est de 21 ans et 6 mois.

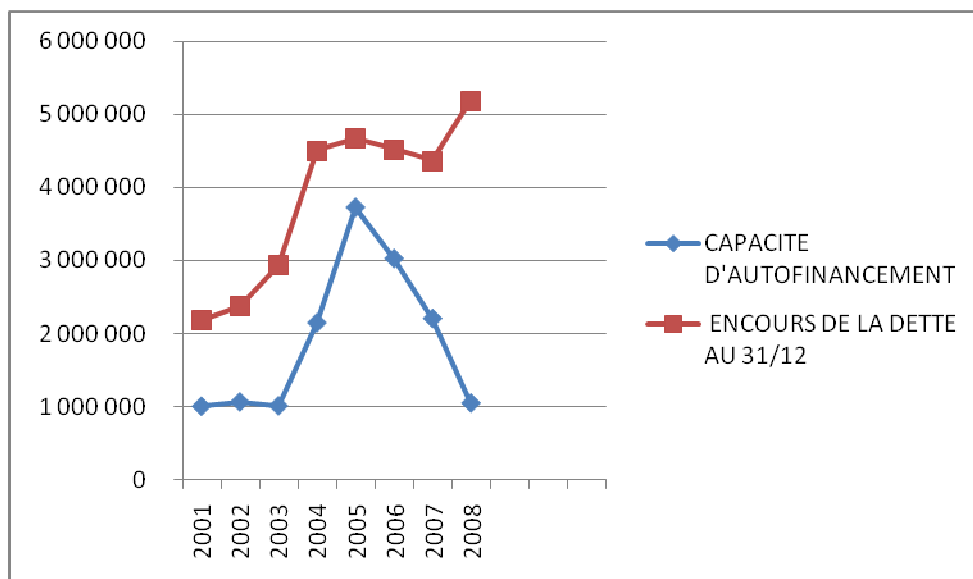


Tableau n°3

- **Le ratio de rigidité des charges structurelles** (le rapport entre « les charges de personnel + l'annuité de la dette + les contingents » et « les produits de fonctionnement ») est passé de 0,46 en 2007 à 0,53 en 2008, ce qui s'explique davantage par une baisse conjoncturelle des produits de fonctionnement (-10%) plutôt que par une hausse importante des charges de personnel (+5,6%).

Dans un contexte de progression mesurée des bases fiscales « ménages » et de difficultés économiques, les 2 mêmes objectifs prioritaires déjà mis en avant en 2008 doivent guider l'exercice en cours :

- Infléchir le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement, celui-ci devant nécessairement être inférieur au rythme d'évolution des recettes. Cette tendance doit s'intensifier par la recherche de nouvelles sources d'économies budgétaires .
- Dépendant en grande partie du premier point, maintenir, voire reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour absorber les nouvelles charges d'investissement programmées sur plusieurs exercices. Tout comme en 2008, il devrait être nécessaire en 2009 de recourir à l'emprunt pour couvrir ce que l'autofinancement ne pourra pas apporter .

2- / Orientations 2009

Rappel : compte tenu d'éléments de chiffrage déjà connus à la date du D.O.B. , est proposée une simulation « précise » de l'exercice 2009 . Il est important de signaler qu'en aucun cas cette simulation constituera la trame exacte et définitive du BP 2009, ce dernier devant prendre en compte les modifications et arbitrages résultant du Débat d'Orientations Budgétaires et de la commission « finances » .

En fonctionnement

Les recettes de fonctionnement :

Contrairement aux années précédentes, les services fiscaux ont pu transmettre aux collectivités, dès le mois de février, les bases prévisionnelles 2009 . Ainsi :

- Le produit total des 3 taxes (FB,FNB,TH) était au CA **2007 de 1 935 669€**
- Avec 1% de hausse des taux il était au CA **2008 de 1 864 675€**
- A taux constants, il devrait être **en 2009 de 2 073 082€** ,
soit une augmentation 2008/2009 de **11,2%**.

Venant en compensation de la perte du produit TP, l'allocation de compensation versée par la CCPOH s'établit annuellement à **1 242 460€**, versés par douzièmes .

La dotation Globale de Fonctionnement est fixée à **421 823€** (384 702€ en 2008) .

Les autres produits constitués de taxes, dotations, produits des domaines, produits de gestion courante et exceptionnels, atténuations de charges peuvent être évalués à **825 000€**, dont pour la première année un reversement de **100 000€** provenant du Syndicat ALATA (la même somme sera reversée à la commune de Creil).

Sera budgété en 2009 le produit exceptionnel de **208 409€** provenant de l'excédent du budget de lotissement « Saint Honoré », les comptes de l'opération de lotissement étant soldés depuis 2007 .

Au total, en maintenant le niveau de fiscalité actuel, l'ensemble des recettes de fonctionnement devrait s'établir à environ **4 770 000€** .

En maintenant les mêmes taux d'imposition de 2008, ce total de recettes représenterait une hausse de 5,6% par rapport au BP 2008 .

En ajoutant l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 240 883€, l'on obtient un total de recettes arrondi à **5 010 000€**.

Les dépenses de fonctionnement :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement estimées peuvent être évaluées à **4 730 000€**, décomposés comme suit :

- Charges de personnel	1 800 000€
- Achats et charges externes	1 450 000€
- Opérations d'ordre (dotations amortissement)	320 000€
- Charges financières	188 000€
- Contingents (indemnités, participation SDIS...)	325 000€
- Subventions versées, comprenant régie transport, CCAS	339 000€
- Charges exceptionnelles	308 000€

Les charges exceptionnelles comprennent essentiellement le reversement au Syndicat Alata de la taxe sur le Foncier bâti des entreprises qui y sont implantées . En 2007, la TFB « Alata » a amené à la commune un produit de 294 300€, montant qui sera donc reversé au Syndicat en 2009 (solde 2008 : 94 300€ + avance 2009 : 200 000€)

TOTAL **4 730 000€**

Ce total représenterait une baisse de 3,8% par rapport au BP 2008

La section serait équilibrée par le virement à la section d'investissement d'un montant de 280 000€ . Soit $4\,730\,000\text{€} + 280\,000\text{€} = \mathbf{5\,010\,000\text{€}}$

En 2009, sans prendre en compte l'excédent antérieur, le budget de la section de fonctionnement, avec 5,6% de recettes supplémentaires et 3,8% de dépenses en moins, s'il était entièrement réalisé, afficherait en fin d'exercice un résultat excédentaire de 40.000€ (4 770 000€- 4 730 000€). Ce budget intègre dans sa partie « recettes » un produit exceptionnel de 208 409€ issu de l'excédent du budget de lotissement Saint Honoré .

En 2010, cette recette n'existera plus.

Il convient par conséquent dès 2009 :

- D'accentuer encore l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 170 000€;
- De poser la question de l'augmentation des impôts locaux, sachant qu'une hausse de 1% des taux d'imposition communaux représente un produit supplémentaire de 21 000€ .

En investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement soumises en DOB représentent la totalité des dossiers présentés en réunions de commission ou proposés par les responsables de services .

Reprenant les Restes à Réaliser 2008 (1 547 000€), les projets d'investissement 2009 se répartiraient comme suit :

- op. 00100 Acquisitions d' immeubles	659 000€
o <i>dont 530 000€ acquisition propriété Van Houtteghem</i>	
- op. 00101 Equipement administratif, culturel, sportif	544 000€
o <i>dont 450 000€ de tennis couverts (1^{ère} tr.)</i>	
- op. 00102 Equipement en moyens techniques	305 000€
- op. 00103 Equipement scolaire – restauration scolaire	20 000€
- op. 00104 Interventions dans divers bâtiments com .	486 000€
- op. 00106 Cadre de vie-environnement	179 000€

- op. 00107 Eclairage public	74 000€
- op. 00108 Voirie-assainissement pluvial	200 000€
- op. 00116 Salle des fêtes	17 000€
- op. 00117 Maison de l'enfance (solde)	3 000€
- op. 00119 Etudes PLU –urbanisme	100 000€
- op. 00120 Centre équestre – parc de Verneuil	42 000€
- op. 00121 Manoir Salomon de Brosse - 1 ^{ère} tranche	40 000€

TOTAL OPERATIONS **2 669 000€**

Le montant total d'opération serait en baisse de 13,7% par rapport au BP 2008

Il faudrait ajouter aux dépenses d'équipement :

- le remboursement du capital de la dette	259 050€
- les opérations patrimoniales	10 000€
- les dépenses imprévues	184 440€
- le déficit d'investissement cumulé	231 510€

TOTAL **685 000€**

Soit, si tous les projets contenus dans les opérations sont repris au BP 2009, serait à inscrire en dépenses d'investissement un montant total de **3 354 000€**

Les recettes d'investissement

La section investissement serait équilibrée par,

- les subventions 2009 (<i>seules inscrites : les subventions accordées</i>)	180 000€
- les recettes issues du FCTVA (<i>estim. sur les 2 années 2007 et 2008</i>)	160 000€
- la Taxe Locale d'Equipement (<i>estimation</i>)	110 000€
- les immobilisations et amortissements	320 000€
- les produits des cessions (<i>Vente immeuble Ruskone SA HLM</i>)	128 000€
- les opérations patrimoniales	2 000€

Sous-total **900 000€**

- enfin, avec le recours à l'emprunt	2 174 000€
- et le virement de la section de fonctionnement	280 000€

La section s'équilibrerait alors à **3 354 000€**

La situation de la section de fonctionnement ne permet pas en 2009 de dégager un excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour alimenter la section investissement (400 000€ avaient été prélevés en 2008) . En recettes « propres » ne serait disponible qu'un montant de **900 000€**, ce chiffre comprenant les amortissements des immobilisations pour un montant de 320 000€ .

Or, le montant total des :

- dépenses obligatoires (remboursement du capital d'emprunt)	259 000€
- dépenses d'investissement déjà émises ou engagées	207 000€

s'élève (au 27/02/09) à **466 000€**

Ne resteraient en recettes d'investissement réellement disponibles qu'environ 434.000€ (900 000€ – 466 000€) . Or la commune devant prochainement réaliser les acquisitions foncières de la propriété Van Houtteghem et de l'étang Girard prévus en emplacements réservés (montant total= 620 000€), afin de mobiliser les fonds nécessaires aux autres opérations sans alourdir le déficit d'investissement, il sera alors indispensable de recourir une nouvelle fois à l'emprunt en 2009.

En résumé

Après l'épisode de forte croissance fiscale qu'a enregistré Verneuil-en-Halatte en 2004 et 2005, depuis 2006, date du transfert de compétences à la CCPOH, cette progression connaît un palier . En 2008, pour une raison conjoncturelle, les recettes de la commune enregistrent une baisse de 10% par rapport à 2007. Parallèlement, les nouveaux équipements créés et ouverts en 2006 (Maison de l'enfance), 2007 (centre équestre du Château) et 2008 (2^{ème} cantine scolaire) ont généré des coûts de fonctionnement supplémentaires assurés directement ou indirectement (la Maison de l'Enfance) par la commune . L'écart entre les recettes ordinaires et les dépenses se resserrant, voire devenant négatif en 2008, la capacité d'autofinancement s'en trouve réduite, diminuant sensiblement ces 3 dernières années .

Pour parvenir à une situation d'équilibre « dépenses-recettes » l'effort devra en priorité être porté sur l'économie de dépenses de fonctionnement .

Pour être en capacité de dégager un excédent budgétaire suffisant à alimenter la section investissement, les économies de fonctionnement ne suffiront pas . Il serait alors nécessaire de porter l'effort dans plusieurs directions à la fois, notamment :

- à court terme par l'augmentation d'impôt, en rappelant qu'en 2009 un point de fiscalité assure 21 000€ de produits .
- De la même façon l'augmentation du nombre de logements, telle que prescrite dans le PADD du Plan Local d'Urbanisme, sera de nature à augmenter les bases fiscales de la commune, la création régulière de programmes de logements sociaux (en prévision : les Tourelles avec la SA HLM, rue Taffanel avec l'OPAC, le Vieil Etang avec Oise Habitat) permettant quant à elle d'abaisser proportionnellement le poids du prélèvement réalisé au titre de la Loi SRU (47 828€ prélevés au titre de l'année 2008 pour un taux de 9,12% de logements sociaux sur la commune) .
- Enfin, la phase la plus importante d'acquisitions foncières et de travaux de viabilisation du Parc Alata étant passée, l'année 2009 marquera le début des reversements par le Syndicat de parts de produits du Foncier Bâti issus des entreprises implantées (100 000€ prévus en 2009) . Le démarrage de la phase « retour sur investissements », 12 ans après la première implantation d'entreprise (GTIE), revêtira à terme une importance capitale en permettant ainsi à la commune de retrouver une capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des futurs projets liés à son développement urbain .

Monsieur LORTHIOIS constate qu'il manquerait au CA 2008 environ 200 000 € de produits -en incluant dans le décompte les produits exceptionnels non perçus en 2008- pour équilibrer charges et produits et en demande la raison .

Monsieur LAHAYE, avançant une partie de l'explication, rappelle que l'allocation de compensation de la CCPOH a été versée en 2008 à son montant réel, soit 1 242 560 €, alors que 2007 avait bénéficié d'un report d'une partie de l'allocation 2006.

Toute l'explication ne pouvant être donnée ce soir-là, Monsieur LAHAYE s'engage à apporter les éléments de réponse manquants lors de la commission « finances » du 19 mars prochain .

Madame CAUCHY pose la question du différentiel existant entre les chiffres du CA 2008 contenus dans le DOB et ceux inscrits sur le tableau récapitulatif des 6 derniers exercices .

Il lui est expliqué que le tableau ne prend en compte que les dépenses « réelles » des comptes administratifs, à l'exclusion des dépenses d'ordre telles les dotations aux amortissements .

Monsieur LORTHIOIS souhaiterait avoir le détail des 825 000 € de « produits divers » affichés en prévision 2009 . Monsieur LAHAHE lui transmettra ces informations lors de la commission « finances » .

(NDLR). Soit :

<i>Atténuations de charges</i>	<i>16 530 €</i>
<i>Produits des domaines, services</i>	<i>323 310 €</i>
<i>Autres impôts et taxes</i>	<i>119 425 €</i>
<i>Autres dotations que DGF</i>	<i>30 600 €</i>
<i>Compensations</i>	<i>114 925 €</i>
<i>Autres produits de gestion courante</i>	<i>196 800 €</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>153 300 €</i>

*Qui font en définitive un total de **955 000 €**, compte tenu de nouveaux éléments connus et pris en compte après le DOB .*

Mme CAUCHY pose la question des effectifs scolaires prévisionnels, dont la croissance pourrait nécessiter la création de classes supplémentaires .

Selon Mme PAPI, les prévisions à court terme ne devraient pas entraîner la création de classes supplémentaires. S'il le fallait, la commune pourrait créer une classe supplémentaire dans le groupe scolaire Jules Ferry .

Monsieur le Maire, Monsieur LAHAYE, répondant aux questions de Mmes CARELLA, MORIAU et Monsieur LORTHIOIS, notamment sur les travaux non subventionnés de la 2^{ème} cantine scolaire, mentionnent le fait que trop souvent par le passé des dépenses d'équipement ont pu être réalisées sans recours aux subventions . Aujourd'hui, le niveau des subventions tend à baisser, ce qui n'empêchera pas la commune de solliciter systématiquement ces dernières et engager l'investissement lorsqu'il y aura assurance de subvention .

Concernant la 2^{ème} cantine scolaire, Madame PAPI invoque la situation d'urgence qui aurait amené, si la 2^{ème} cantine n'avait pas été réalisée aussitôt, à refuser des enfants en restauration scolaire .

Monsieur le Maire relate l'entrevue qu'il a pu avoir récemment avec l'Architecte des Bâtiments de France à Verneuil . L'ABF, intéressé par le patrimoine architectural de Verneuil, souhaiterait classer le Manoir Salomon de Brosse ainsi que le château .

Le classement d'édifices entraîne, à l'occasion de travaux, des subventions de l'Etat à hauteur de 40% . Le Département peut également abonder à hauteur de 30% .

Madame CAUCHY souhaite faire part d'une déclaration dont le contenu est reproduit in extenso :

Avis du groupe des élus d'opposition lu en séance

« En ce qui concerne le budget de fonctionnement :

Bilan :

La situation qui vient de nous être communiquée est préoccupante avec, en 2008, des dépenses d'un montant de 4,46 M€, supérieures aux recettes.

Cela montre que la commune ne peut continuer sur le même rythme et doit revoir son train de vie. Des économies doivent être trouvées.

Vos propositions pour le budget 2009 :

Vous avez parlé d'économie des dépenses de fonctionnement mais pour proposez un montant supérieur à celui de 2008, où nos comptes sont déficitaires.

Les propositions des élus d'opposition, à intégrer dans les travaux de la commission des finances :

Dans la situation de crise économique que connaît notre pays aujourd'hui, nous nous devons, comme le font la majorité des familles, de gérer le budget communal au plus juste et de revoir les dépenses à la baisse.

*Nous proposons de rechercher, ensemble, des pistes d'économie et de nous donner comme objectif le **budget 2009 = (le budget 2008 – 5%), soit 4,2 M€.***

En ce qui concerne le budget d'investissement

Bilan :

Là aussi la situation est préoccupante : le budget 2008 qui vient de nous être présenté est déficitaire, malgré un prêt d'1 M€, qui vient d'être contracté en urgence fin d'année 2008. Et cette situation peut se reproduire car vous proposez de nous engager dans un rythme important de nouvelles dépenses et d'emprunts sans donner une visibilité au delà du 31 décembre 2009, mis à part les compléments donnés oralement au cours de cette séance :

- *Pas de planification des investissements sur plusieurs années,*
- *Pas de vision des besoins avec l'augmentation démographique : cantine définitive, crèche, trottoirs, aménagement du centre bourg,....*
- *Pas d'analyse de risques vis-à-vis des recettes futures de la commune avec l'incertitude qui pèse sur la taxe professionnelle et le changement de communautés de communes que vous projetez et qui pourra avoir des conséquences sur les prises en charge de frais de fonctionnement ou le montant de la contribution.*

Vos propositions pour le budget 2009 :

- *Vous proposez, en particulier, des dépenses qui n'ont pas de caractère d'urgence (Tennis, centre équestre), pour 500 000 €,*
- *Vous proposez **une augmentation des impôts,***
- *Vous proposez de contracter un **nouveau prêt supérieur à 2 M€.***

Les propositions des élus d'opposition, à intégrer dans les travaux de la commission des finances :

- ***De faire un moratoire (ajourner) les dépenses qui n'ont pas de caractère d'urgence : le projet de Tennis couvert,...***
- ***D'accélérer les dépenses relatives à la sécurité par la réalisation des trottoirs dans les rues très fréquentées : chaussée des moulins, rue de l'égalité, cavée Lerambert...sans attendre des subventions a vu du caractère d'urgence vis-à-vis de la sécurité,***
- ***De ne pas augmenter les impôts, comme nous le demandent les Vernoliens, dans l'époque difficile et incertaine que nous traversons,***
- ***De réduire le prêt à 1 M€, afin de ne pas hypothéquer l'avenir des Vernoliens. »***

Monsieur le Maire explique que le recours à un emprunt d'1 million d'euros sera nécessaire notamment pour l'achat de la ferme Van Houtteghem que le Conseil Municipal a décidé d'acquérir à l'unanimité.

Monsieur LAHAYE justifie le montant au BP de plus de 2 millions d'euros d'emprunt pour équilibrer la section investissement . En réalité, 1 M€ devrait suffire .

Concernant la planification des investissements et le montage d'un programme pluriannuel, ces derniers sont bien prévus mais l'attribution des subventions vient, de fait, réordonner les priorités préalablement inscrites .

Madame CAUCHY insiste sur l'urgence des mesures à prendre dans le domaine de la sécurité, notamment la réalisation de trottoirs là où il n'y en a pas (haut de la rue de l'égalité, chaussée des moulins...). Elle demande aux élus de la majorité de fixer les priorités dans ce sens .

Monsieur LAHAYE, concluant le DOB, estime qu'une hausse des taux communaux de 1,5% devait être envisagée cette année et soumettra cette hypothèse à la commission « finances » du 19 mars 2009 .

3 – ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

3A Avis du Conseil Municipal sur le projet d'arrêté préfectoral de prescription du P.P.R.T. (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Après avoir pris connaissance du projet d'arrêté préfectoral portant sur la prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Villers Saint Paul, soumis à Monsieur Le Maire pour avis en date du 18 février 2009,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de lui donner un avis favorable, avec les remarques suivantes :

Les communes de Verneuil-en-Halatte et de Rieux sont membres de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et non comme écrit dans le projet de PPRT membres de la Communauté de Communes de l'agglomération Creilloise.

La commune de Verneuil-en-Halatte étant fortement concernée dans l'enveloppe retenue pour le périmètre d'étude par des habitations, une Halte Nautique, un terrain de moto cross, un terrain de boules, une plaine de jeux, la circulation : sur l'Oise, le CD120, et le chemin de Halage, le Conseil Municipal demande :

- **Une réunion publique à Verneuil-en-Halatte**
- **Pendant l'enquête publique des permanences du Commissaire Enquêteur en Mairie de Verneuil-en-Halatte**

Approuvé à l'unanimité

-oOo-oOo-oOo-

4 – QUESTIONS ÉCRITES

- **Le projet de crèche à Verneuil-en-Halatte**

Répondant à une question écrite de Mme CAUCHY, Monsieur le Maire évoque la décision récente prise par la CCPOH concernant l'extension du projet de crèche privée élaboré initialement par l'INERIS .

La crèche sera gérée par un organisme privé, « 1-2-3 Soleil » . La CCPOH, ayant la compétence « enfance-jeunesse » a récemment accepté le financement de 5 lits supplémentaires destinés aux enfants des parents travaillant sur Verneuil . Il a été demandé à la commune de financer indirectement ces 5 places de crèche . La commune acceptera à condition que les autres communes concernées par des créations de crèche paient de la même façon .

Il est précisé qu'actuellement 250 personnes de l'extérieur travaillent sur ALATA . La crèche ne prévoirait que de l'accueil régulier inter-entreprises. Comme les services gérés par les communes, la CAF finance par le biais de la P.S.U. les crèches privées . Ces services ne coûtent pas plus cher en fonctionnement – bien au contraire – que les crèches publiques, soit l'équivalent de 3.500 € annuel par lit .

Monsieur le Maire conclut son intervention en rappelant que la commune de Verneuil coûte 0 € à la CCPOH .

5– INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que le camion B80 mis en vente a été attribué à la société ANCEL, mieux disante, pour un coût de 1.540 € .
- Monsieur le Maire a signé ce 16 mars l'acte de vente de la propriété Van Houtteghem .
- Concernant les factures GDF erronées, plus de 200 vernoliens en ont été victimes . GDF, en plus de la correction établie sur la prochaine facture, remettra à chacun un chèque de réparation de 25€ .
- Monsieur le Maire informe le Conseil que pour réagir à un refus de Permis de Construire au profit de l'OPAC HLM (projet rue Taffanel), il sera nécessaire de procéder à une modification du PLU .
- Un terrain appartenant à la commune rue du fonds du Charron sera vendu à M. BIANCHI pour un coût de 14.000 € fixé par le service des Domaines .
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'adhésion effective de la commune à l'EPFLO.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'embauche à ½ temps de Mme NEAU, au grade de rédacteur, à compter du 1^{er} avril 2009 .
- Le bulletin municipal paraîtra au début du mois d'avril 2009.

Aucune autre question diverse n'est soulevée par l'Assemblée.

-oOo-oOo-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, *Monsieur le Maire* remercie l'Assemblée et lève la séance à 22 Heures .

-oOo-oOo-oOo-

La parole est ensuite donnée au public.